



Recherche en bref



QUELLES INTERVENTIONS POUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS?

Question : Les principes à la base des interventions efficaces auprès des délinquants en général s'appliquent-ils aux traitements pour les délinquants sexuels?

Contexte : Si on reconnaît généralement l'efficacité de certaines formes d'intervention pour réduire le taux de récidive chez l'ensemble des délinquants, les avis concernant l'efficacité des traitements pour les délinquants sexuels sont partagés. On considère souvent que ces derniers présentent des caractéristiques singulières (la déviance sexuelle, par exemple), qu'il peut être particulièrement difficile de changer ou de contrôler.

Pour l'ensemble des délinquants, les interventions qui ont donné les meilleurs résultats sont celles qui respectent les principes du risque, des besoins et de la réceptivité (RBR). Selon le principe du risque, le gros des ressources doit être orienté vers les délinquants qui sont les plus à risque de récidive, tandis qu'on n'intervient guère ou pas du tout dans le cas des délinquants qui présentent le niveau de risque le plus faible. Le principe des besoins exige que les interventions soient axées sur les facteurs liés au risque de récidive (besoins criminogènes), tandis que le principe de la réceptivité impose aux fournisseurs de traitements d'adapter les

interventions au style d'apprentissage personnel des délinquants.

De nombreuses études et analyses ont démontré le bien-fondé des principes RBR pour l'ensemble des délinquants. Des analyses portant sur des études des traitements utilisés pour les délinquants sexuels ont mis en lumière que les résultats obtenus variaient selon les traitements. Dans la présente analyse, nous examinons s'il existe un lien entre ces variations dans les résultats des traitements et le respect des trois principes RBR.

Méthode : Nous avons procédé à une analyse approfondie de 23 études portant sur les traitements offerts à des délinquants sexuels qui satisfaisaient aux critères de base attestant la qualité de la recherche. Nous avons mesuré l'efficacité des traitements en comparant les taux de récidive chez les délinquants ayant reçu les traitements et chez ceux qui ne les avaient pas suivis. Un évaluateur indépendant a ensuite attribué à chaque traitement un code correspondant à son degré de conformité aux principes RBR.

Réponse : Pour tous les traitements étudiés, les taux de récidive chez les délinquants traités étaient moindres que le taux observé chez le groupe de référence tant pour la

récidive sexuelle (11 % par rapport 19 %; taille de l'échantillon : 6 746) que pour la récidive générale (32 % par rapport à 48 %; taille de l'échantillon : 4 801).

Les traitements les plus efficaces étaient ceux qui respectaient les principes RBR d'une démarche correctionnelle judicieuse. En moyenne, les taux de récidive observés pour les traitements conformes aux trois principes se situaient à moins de la moitié de ceux observés pour les groupes de référence. En revanche, les traitements qui ne se conformaient à aucun des trois principes RBR n'avaient aucune incidence sur les taux de récidive.

Incidences sur les politiques :

1. Comme pour les délinquants en général, des interventions axées sur les services sociaux appropriées devraient faire partie de la gestion correctionnelle des délinquants sexuels.

2. Il faudrait procéder à un examen des programmes de traitement, afin de mesurer leur degré de conformité aux principes du risque, des besoins et de la réceptivité d'un traitement correctionnel efficace.
3. D'autres recherches permettraient de déterminer jusqu'à quel point les délinquants sexuels présentent des facteurs criminogènes qui leur sont propres ainsi que l'ampleur du traitement requis pour réduire la récidive chez les délinquants présentant différents niveaux de risque.

Source : Hanson, R. K., G. Bourgon, L. Helmus et S. Hodgson, *Méta-analyse de l'efficacité du traitement des délinquants sexuels : risque, besoin et réceptivité*, Rapport pour spécialistes 2009-01, Sécurité publique Canada, Ottawa, 2009.

Pour de plus amples renseignements :

R. Karl Hanson, Ph. D.
Recherche correctionnelle
Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Tél. : 613-991-2840 Télécopieur : 613-990-8295
Courriel : Karl.Hanson@sp.gc.ca

Le présent article se trouve également sur le site Web du Ministère : www.securitepublique.gc.ca.